



AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 9 mars 2021 à 19 h 30, le Conseil devra statuer sur les quatre demandes de dérogation mineure suivantes :

DM-2020-00003

Adresse : 1579-1581, rue des Geais-Bleus

Lot : 2 993 126 du cadastre du Québec

Objet : permettre un garage privé d'une hauteur de 6,73 mètres alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une hauteur maximale de 6,00 mètres pour les garages privés.

DM-2021-00005

Adresse : 1410, route 117

Lot : 3 900 232 du cadastre du Québec

Objet : permettre une enseigne permanente indiquant les menus au service à l'auto d'une superficie de 2,00 mètres carrés alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une superficie maximale de 1,5 mètre carré pour les enseignes permanentes indiquant les menus au service à l'auto pour les restaurants.

DM-2021-00006 :

Adresse : 15, rue des Bouleaux

Lot : 2 991 301 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,97 mètre dans la marge latérale et de 0,53 mètre dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit pour les maisons mobiles des marges de recul latérale de 2,00 mètres et arrière de 4,00 mètres dans la zone H-08.

DM-2021-00007 :

Adresse : 1733, rue Carmen

Lot : 2 989 465 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'implantation d'un garage privé en cour avant alors que le règlement de zonage n°601 prescrit que l'implantation des garages privés en cour avant est prohibée.

2. Selon la procédure normale, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de la séance. Cependant, en vertu des arrêtés ministériels actuels engendrés par la crise de la COVID-19, ce processus sera remplacé par un appel de commentaires écrits.
3. Par conséquent, **une consultation écrite aura lieu pendant la période du 17 février 2021 au 9 mars 2021 à 16h00** lors de laquelle les citoyen(ne)s sont invité(e)s à transmettre leurs commentaires :
 - Par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David*
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0
4. Une présentation détaillée des demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/consultation-ecrite-2/>

Donné à Val-David, le 17 février 2021

(Signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière